Professionnels de santé

La Haute autorité de santé (HAS) fait un nouveau bilan du fonctionnement des protocoles de coopérations créés par une loi de 2009 et auxquels ont participé quelque 1 200 professionnels de santé dont 760 médecins en 2014.

Les protocoles ont pour objectif d'opérer entre professionnels des transferts d'activités ou d'actes de soins ou de réorganiser leurs modes d'intervention auprès du patient. La HAS est chargé de donner un avis sur les projets de protocoles qui lui sont soumis et évalue leur mise en œuvre. En cinq ans, 106 protocoles ont été transmis à la HAS pour avis, protocoles qu'elle a étudié pour dresser ce bilan de fonctionnement portant sur 2014, mais tout juste publié sur son site.

Selon ce bilan, dans l'ensemble, la coopération répond bien au double besoin d'accéder aux soins spécialistes pour les patients et de pallier la baisse démographique médicale. Cependant, plusieurs freins existent. Pour la HAS, le dispositif reste lourd et chronophage, ce qui ne permet pas aux professionnels de se l'approprier facilement. Elle note également que les protocoles en médecine de ville ne sont pas financés, exceptés le protocole ASALEE et le bilan visuel par un orthoptiste. Le dispositif a aussi mis en exergue un certain nombre de points sur lesquels il faut être attentif, telles que la formation des professionnels, notamment pour des prises en charge complexes, ainsi que les conditions d'exercice…

Pour consulter le rapport de la HAS : www.has-sante.fr

© 2015 Les Echos Publishing